



OBJET :

FIXATION DES DROITS DE PLACE  
SALLE DES FETES

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FETERNES,

Vu la délibération n° 2023-086 du 11 octobre 2023 portant délégation d'attributions du conseil municipal au Maire,

Vu la délibération n° 2023-118 du 6 décembre 2023 apportant des précisions à la délibération précédente,

Vu le règlement intérieur du marché de Noël de Féternes 2024,

Considérant la nécessité d'appliquer un tarif pour l'occupation d'un emplacement à la salle des Fêtes Denis Chappuis lors du marché de Noël du 17 novembre 2024 pour de la vente (restauration rapide,...).

**DECIDE :**

**Article 1 :**

A compter de l'adoption de la présente décision, le tarif applicable pour une demande d'emplacement de 1.80m X 0.75m à la salle des Fêtes de Féternes lors du marché de Noël du 17 novembre 2024 sera de 18 euros. Ce tarif est applicable uniquement pour la journée du 17 novembre 2024.

**Article 2 :**

Les recettes perçues seront imputées à l'article 70323 « *redevance d'occupation du domaine public* ».

**Article 3 :**

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et un extrait sera exposé à l'affichage sur le site internet de la mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Haute-Savoie.

Fait à Féternes,  
Le 9 septembre 2024

Le Maire  
Maxime JULLIARD

